

S'ASSOCIER EST UNE FORCE

GUIDE DE L'AFFILIATION ET DES SERVICES AUX ASSOCIATIONS UFOLEP

SAISON
2023
2024



ufolep 44
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

 **APAC**
assurances

 **lisep**

FÉDÉRATION
LOIRE-ATLANTIQUE • FAL 44
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

SOMMAIRE

LES DOCUMENTS A NOUS RETOURNER AU PLUS VITE.....	3
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.....	4
ÊTRE AFFILIÉE À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 C'est	5
L'AFFILIATION 2023-2024: SUIVEZ LES ÉTAPES.....	7
TARIFS AFFILIATION.....	8
TARIFS ADHESIONS UFOLEP 44.....	9
TARIFS DES DOUBLES ADHÉSIONS UFOLEP.....	10
GÉRER SON AFFILIATION ET SES ADHÉSIONS VIA AFFILIGUE.....	11
RÉAFFILIATION.....	11
CODES ET MOT DE PASSE.....	11
PAS A PAS sur Affiligue.....	12
POUR IMPORTER LES ADHERENT.E.S DANS AFFILIGUE.....	12
ANNULER UNE DEMANDE D'ADHÉSION14	
CONTACT SERVICE AFFILIATIONS	14
LE E-PASS CULTURE SPORT DU CONSEIL REGIONAL.....	15
LE PASS'SPORT DU GOUVERNEMENT.....	15
L'ASSURANCE DE VOTRE ASSOCIATION.....	16
ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES UFOLEP.....	19
QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ET CERTIFICAT MÉDICAL.....	19
HONORABILITÉ DES DIRIGEANTS ET ENCADRANTS.....	19
MULTISPORT.....	20
CYCLO ET VTT.....	20
SPORTS MÉCANIQUES ET MOTO.....	21
VOTRE ACCOMPAGNEMENT UFOLEP 44.....	22
VOTRE ACCOMPAGNEMENT LIGUE.....	23
PROCÉDURE D'AFFILIATION ET D'ADHESION A L'USEP.....	28
Liste des activités non-sportives.....	29
Liste des activités sportives.....	31

LES DOCUMENTS A NOUS RETOURNER AU PLUS VITE

- **Fiche de ré-affiliation** pré-remplie complétée, modifiée si nécessaire à nous retourner signée soit par courrier, soit par mail, soit directement via la plateforme Affiligue. Possibilité de faire les modifications via le Affiligue et de signer ce document en ligne.
- **Bulletin de demande d'adhésion** à dupliquer et à utiliser pour vos adhésions (les bulletins pré-remplis de la saison précédente sont disponibles sur demande)

POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES – VOS CONTACTS

Pour une meilleure compréhension des procédures, nous vous invitons à contacter le service Affiliations par email : affiliations@laligue44.org
ou par téléphone **02.51.86.33.34** (Élise – UFOLEP)
ou **02.51.86.33.09** (Pauline – Vie Associative)

VOTRE REFERENT.E DE SECTEUR LIGUE

- Secteurs 1 et 2 : Louise Bougot : lbougot@laligue44.org 02 72 00 42 66
- Secteurs 3 et 6 : Damien Tessier : dtessier@laligue44.org 02 51 86 33 25
- Secteur 4 : Sarah El Sayed : selsayed@laligue44.org 02 72 00 42 64
- Secteur 5 : Anna Faou : afaou@laligue44.org 02 51 86 13 91
- Secteur 7 : Hortense Vollaire : hvollaire@laligue44.org 02 51 86 33 22

CONTACT UFOLEP 44

Par téléphone : **02.51.86.33.34**

Par mail : ufolep44@laligue44.org

Retenez la date :
Assemblée Générale départementale Ufolep 44
Le samedi 18 novembre 2023 à Bouguenais

Pour suivre l'actualité de l'UFOLEP 44 : rendez-vous sur www.ufolep44.com

Pour suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement – FAL 44 : rendez-vous sur www.laligue44.org

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement - FAL 44 milite pour une République démocratique, laïque et sociale, par la promotion et le développement de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport, de la solidarité et de l'engagement civique.

L'éducation est la grande cause de la Ligue de l'enseignement, la laïcité est son combat, la démocratie son idéal.

S'engager à la Ligue, c'est :

- Faire le choix d'une planète vivable
- Apprendre par et avec les autres
- Faire vivre la convivialité et la fraternité
- Construire la solidarité et lutter contre les inégalités
- Prendre sa part d'une démocratie qui implique les citoyen.ne.s

La Ligue de l'enseignement – FAL 44 est convaincue que la vie associative ne constitue pas une fin en soi, mais est un moyen, celui de permettre aux citoyen.ne.s d'agir de façon responsable et solidaire, pour une société plus juste, plus démocratique et plus égalitaire.

Elle est ouverte à toutes et tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. Elle garantit la liberté de conscience et le respect du principe de non-discrimination. Elle permet l'accès des jeunes à ses instances dirigeantes et y garantit l'égal accès des hommes et des femmes.

L'UFOLEP 44 c'est 7 axes prioritaires :

Multisport

- Développer les pratiques multisport dans notre réseau pour tous les publics.
- Organiser des rassemblements multisport touchant l'ensemble des adhérent.es UFOLEP.
- Consolider l'identité MULTISPORT du comité.

Vie associative

- Valoriser les actions des associations du réseau et la place des bénévoles.
- Faciliter l'accès à la formation des bénévoles et diversifier l'offre d'accompagnement.
- Accompagner les associations dans la professionnalisation du sport pour l'encadrement des activités.
- Accompagner les commissions départementales dans le fonctionnement et développement des activités.

Sport Santé

- Rendre accessible les pratiques physiques pour tous les publics.
- Proposer des activités physiques adaptées à toutes et tous.
- Pérenniser et promouvoir les actions et activités autour de l'espace sport santé société.
- Faciliter la reprise d'activités physiques pour des publics éloignés de nos associations.
- Aider au développement d'une offre sport santé dans le réseau.

Egalité Intégrité

- Sensibiliser et former à la citoyenneté et à la lutte contre les discriminations et violences dans le sport.
- Déployer le dispositif "Toutes Sportives" pour la valorisation de pratique sportive féminine et des dirigeantes de notre réseau.
- Permettre aux jeunes de prendre une place particulière dans notre réseau.

Recherche et développement

- Faciliter le fonctionnement des associations à travers les outils numériques de la fédération.
- Continuer à être un espace d'expérimentation des pratiques sportives et associatives.

Territoires prioritaires

- Rendre accessible les pratiques physiques pour tous les publics.
- Valoriser les dispositifs nationaux Sport et Société pour enrichir les associations.
- Faciliter l'intégration dans notre réseau pour les associations et structures.

ÊTRE AFFILIÉ L'UFOLEP C'EST FAIRE PARTIR DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 :

PORTER ET RELAYER LE PROJET DE LA FÉDÉRATION :

La Ligue de l'enseignement invite les citoyens et les citoyennes à s'associer pour :

- comprendre les mutations de notre époque
- contribuer à l'évolution de notre société et la faire progresser
- promouvoir la construction d'une Europe politique et sociale
- s'impliquer dans un développement durable et solidaire de la planète
- Elle agit partout contre toutes les inégalités et les discriminations pour construire une société plus juste, plus solidaire fondée sur la laïcité comme principe du « vivre ensemble ».

BENEFICIER D'ACCOMPAGNEMENTS A LA VIE ASSOCIATIVE ET FÉDÉRATIVE

PAR :

- Un accompagnement au projet et au fonctionnement associatif
- Un appui à la création d'association
- Un appui au développement de nouvelles activités
- Des formations pour les bénévoles et responsables associatif.ive.s
- Un accompagnement à la fonction employeur
- Une mise en réseau des associations
- Un appui aux jeunes en projets
- Un appui au développement de projets éducatifs
- Des actions de citoyenneté
- Un accord avec la SACEM

BÉNÉFICIER DES SERVICES ASSURANCES APAC (GROUPE COOPERATIF ET MUTUALISTE D'ASSURANCE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT)

PAR :

- Des conseils pour assurer votre association et les adhérent.e.s
- Des contrats spécifiques et adaptés à votre situation
- Des procédures sécurisées et conformes aux codes des assurances et du sport
- Un diagnostic spécifique pour votre association

BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT D' ACTIONS SPORTIVES GRACE A L'UFOLEP ET L'USEP

PAR :

- L'organisation de manifestations sportives
- La mise en place de formations de bénévoles (dirigeant.e.s, animateur.trice.s, officiel.le.s...)
- La réalisation et diffusion de calendriers sportifs
- Le soutien au développement de nouvelles activités
- L'accompagnement d'associations sur des dossiers spécifiques (organisation de manifestations, montage de dossiers de subventions...)
- Prêt de matériels (sono, talkie, stand parapluie...)
- Un soutien financier ou aide matérielle pour les projets spécifiques

PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION DE QUALITÉ ET ACCOMPAGNER DES PROJETS EN MILIEU SCOLAIRE

PAR :

- Une aide au montage de projets pour des séjours en classes de découvertes et des sorties scolaires
- Des interventions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre les discriminations...
- Des formations des délégué.e.s élèves

BÉNÉFICIER D'OFFRES SPECIFIQUES SUR DES SÉJOURS VACANCES ET ETABLISSEMENTS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44

PAR :

- Des tarifs préférentiels sur certaines périodes et séjours
- Des possibilités de formations BAFA avec stages pratiques
- **BÉNÉFICIER DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS**

POUR :

- Des formations PSC 1
- Des formations qualifiantes
- Des évènements spécifiques (ex : sportifs)
- Des achats de matériels chez des partenaires de la fédération

L'affiliation de votre association : suivez les étapes

Je renouvelle mon affiliation



Je suis une nouvelle association



Tarifs affiliations UFOLEP 44

Catégories d'affiliation	Total	Typologie des associations
Associations	180 €	Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérent.e.s
Associations scolaires et de jeunes	0 €	Associations d'élèves créées en milieu scolaire (dont USEP, MDL, foyers, chorales...), juniors associations, associations loi 1901 dont les représentants ont majoritairement – de 30 ans
Structures non-associatives	254 €	Etablissements scolaires, collectivités, services publics, entreprises, coopératives ESS...

Type	Adulte né.e en 2006 et avant	Jeune et enfant né.e en 2007 et après
Carte Ligue	16,50 €	3,80 €

Pour valider votre affiliation, nous vous rappelons que minimum 3 cartes Ligue sont obligatoires au moment de la (ré)affiliation.

TARIFS SPECIFIQUES DOUBLE ADHESION LIGUE

	Adulte né.e en 2006 et avant	Jeune et enfant né.e entre 2007 et après
Adhérent.e déjà titulaire d'une carte Ligue FAL44 dans une autre association du département	4,16 €	1,54 €

POINT ASSURANCE

Attention, **l'affiliation ne donne pas de droit automatique à une couverture assurance.**

La couverture responsabilité civile de l'association est acquise si l'ensemble des adhérent.e.s de l'association prennent une carte ou une licence.

La fiche diagnostic APAC liée à l'assurance doit dans tous les cas être remplie et mise à jour lorsqu'il y a des changements statutaires ou d'activités au sein de l'association.

Tarifs adhésions UFOLEP 44

Attention ! Ces tarifs comprennent la part Ligue FAL. Les licences UFOLEP sont valables du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

Les tarifs des activités R6 B / R6 C et R6 D

Type d'activité	Adulte né.e de 2006 et avant		Jeune né.e de 2007 à 2012		Enfant né.e de 2013 et après	
	Tarif licence	Dont part assurance GAP	Tarif licence	Dont part assurance GAP	Tarif licence	Dont part assurance GAP
licences activités R1	30,44 €	0,64 €	15,09 €	0,64€	12,38 €	0.64 €
licences activités R2	35,14 €	3,35 €	18,55 €	3,35 €	15,85 €	3.35 €
licences activités R3	52,66 €	20,87 €	36,07 €	20,87 €	33,37 €	20.87 €
licences activités R4	27,63 €	Contrat spécifique	13,66 €	Contrat spécifique	10,96 €	Contrat spécifique
licences activités R5 A	53,69 €	21,90€	36,42 €	21,22 €	33,72 €	21,22 €
licences activités R5 B	91,55 €	59,76 €	46,37 €	31,17 €	43,67 €	31,17 €
licences activités R5 C	76,41 €	44,62 €	46,37 €	31,17 €	43,67 €	31,17 €
licences activités R5 D	81,10 €	49,31 €	35,92 €	20,72 €	33,22 €	20,72 €
licences activités R6 A	68.26 €	36,47 €	51,67 €	36,47 €	48,97 €	36,47 €
licences activités R6 B	73,26 €	36,47 €	56,67 €	36,47 €	53,97 €	36,47 €
licences activités R6 C	111,13 €	74,34 €	94,54 €	74,34 €	91,84 €	74,34 €
licences activités R6 D	153,32 €	116,53 €	136,73€	116,53 €	-	-
licence non pratiquant	29,80 €	-	14,45 €	-	11,74 €	-

Activités R1 / R2/ R3 et R4 : voir liste page 21
Activités R5 A : cyclotourisme, VTT randonnée, polo bike
Activités R5 B : VTT compétition et épreuves combinées avec cyclo ou VTT
Activités R5 C : Vélotrial - biketrial
Activité R5 D : Cyclo sport

Activités R6 A : Auto kart cross, auto poursuite, karting, trial 4x4
Activités R6 B : Moto école de conduite – Moto randonnées Loisir – Moto trail
Activités R6 C : Moto-enduro, activités 50 CC
Activités R6 D : Moto-cross

TARIFS DES DOUBLES ADHÉSIONS UFOLEP

La licence UFOLEP délivrée à chacun des membres d'une association affiliée comprend une cotisation d'assurance individuelle accident liée à l'activité pratiquée au sein de cette association.

La double adhésion, c'est être adhérent sur la même saison de deux (ou plusieurs) associations affiliées. L'adhérent.e ne paie qu'une fois la carte Ligue. La facturation de la carte est attribuée l'association ayant fait la première demande de carte pour la saison. Pour les autres associations, il reste la cotisation assurance de l'activité à régler. C'est ce qu'on appelle « l'assurance double adhésion UFOLEP pratiquant ».

Base des tarifs de double-adhésion pour la cotisation assurance :

Catégories	A régler dans la 2 ^{ème} association suivant le type de licence ci-dessous											
	NP	R1	R2	R3	R4	R5 A	R5 B	R5C	R6 A	R6 B	R6 C	R6 D
Adulte	4,16€	4,80€	7,51€	25,03€	-	26,06€	63,18€	48,78€	40,63€	40,63€	78,50€	120,69€
Jeune	1,54€	2,18€	4,89€	22,41€	-	23,12€	33,07€	32,17€	38,37€	38,37€	75,84€	118,43€
Enfant	1,54€	2,18€	4,89€	22,41€	-	23,12€	33,07€	32,17€	38,37€	38,37€	75,84€	-

ASSURANCE

Attention, **l'affiliation ne donne pas de droit automatique à une couverture assurance.**

La couverture responsabilité civile de l'association est acquise si l'ensemble des adhérent.e.s de l'association prennent une carte ou une licence.

La fiche diagnostic APAC liée à l'assurance doit dans tous les cas être remplie et mise à jour lorsqu'il y a des changements statutaires ou d'activités au sein de l'association.

L'APAC EN DIRECT : 01 57 97 81 72

Plus d'info sur l'assurance APAC : www.apac-assurance.org

Gérer son affiliation et ses adhésions via AFFILIGUE

Le site www.affiligue.org permet de faciliter la gestion administrative de votre association et de ses adhérent.e.s.

- Un accès 24 h sur 24, 7 jours sur 7 depuis un ordinateur, une tablette ou un Smartphone
- La gestion des données de vos adhérent.e.s et vous facilite les demandes d'adhésions
- L'accès à des informations de votre Fédération
- Le suivi et l'enregistrement de vos adhésions par la fédération à J+1
- L'impression des copies des cartes d'adhésions
- L'extraction des fichiers de vos adhésions (papier ou informatique)
- La communication avec vos adhérent.e.s, via une boîte mail intégrée

RÉAFFILIATION

La ré-affiliation 2023/2024 est possible par Affiligue.

Les mots de passe ne changent pas. En plus des accès autorisés pour le.la président.e et le.la trésorier.ère, vous avez la possibilité de désigner un ou plusieurs « gestionnaires web », supplémentaires, dans le tableau des responsables de l'association, afin d'identifier la ou les personnes utilisant réellement cet outil pour gérer les adhérent.e.s de l'association.

CODES ET MOT DE PASSE

La mise à jour d'Avril 2022 a permis de nous mettre en conformité avec le RGPD sur la gestion des mots de passe qui ne doivent pas être lisibles en clair à l'écran ou dans un mail et l'utilisateur doit le créer lui-même et le modifier dès qu'il le souhaite. La mise à jour s'est donc accompagnée de la suppression de l'accès aux codes fédérations de toutes les associations que nous avons remplacé par un lien de connexion à recevoir par mail pour pouvoir continuer d'accompagner vos associations.

Pour la création du mot de passe associé au numéro d'adhérent, l'utilisateur est autonome.

Bienvenue sur Affiligue

<p>Identifiant</p> <input type="text"/>	<p>APAC ASSURANCES Gérer votre fiche diagnostic</p>
<p>Mot de passe</p> <input type="password"/>	<p>ROULER EN UFOLEP Gérer vos entraînements Motos et Cyclos</p>
<p>Se connecter</p>	<p>REJOIGNEZ-NOUS Pour ceux et celles qui n'ont pas encore rejoint notre réseau d'associations affiliées et d'adhérents</p>
<p>Première connexion</p>	<p>J'ai mon identifiant</p>

Première connexion : permet de savoir si son adresse email est enregistrée dans affiligue.org et de récupérer son identifiant quand on ne le connaît pas

J'ai mon identifiant : je connais mon numéro d'adhérent, et je vais pouvoir créer mon premier mot de passe. Je pourrais également par cette fonction le modifier quand je le perds ou que je veux le changer.

PAS A PAS sur Affiligue

De nombreuses vidéos tuto sont disponibles directement sur Affiligue ici :

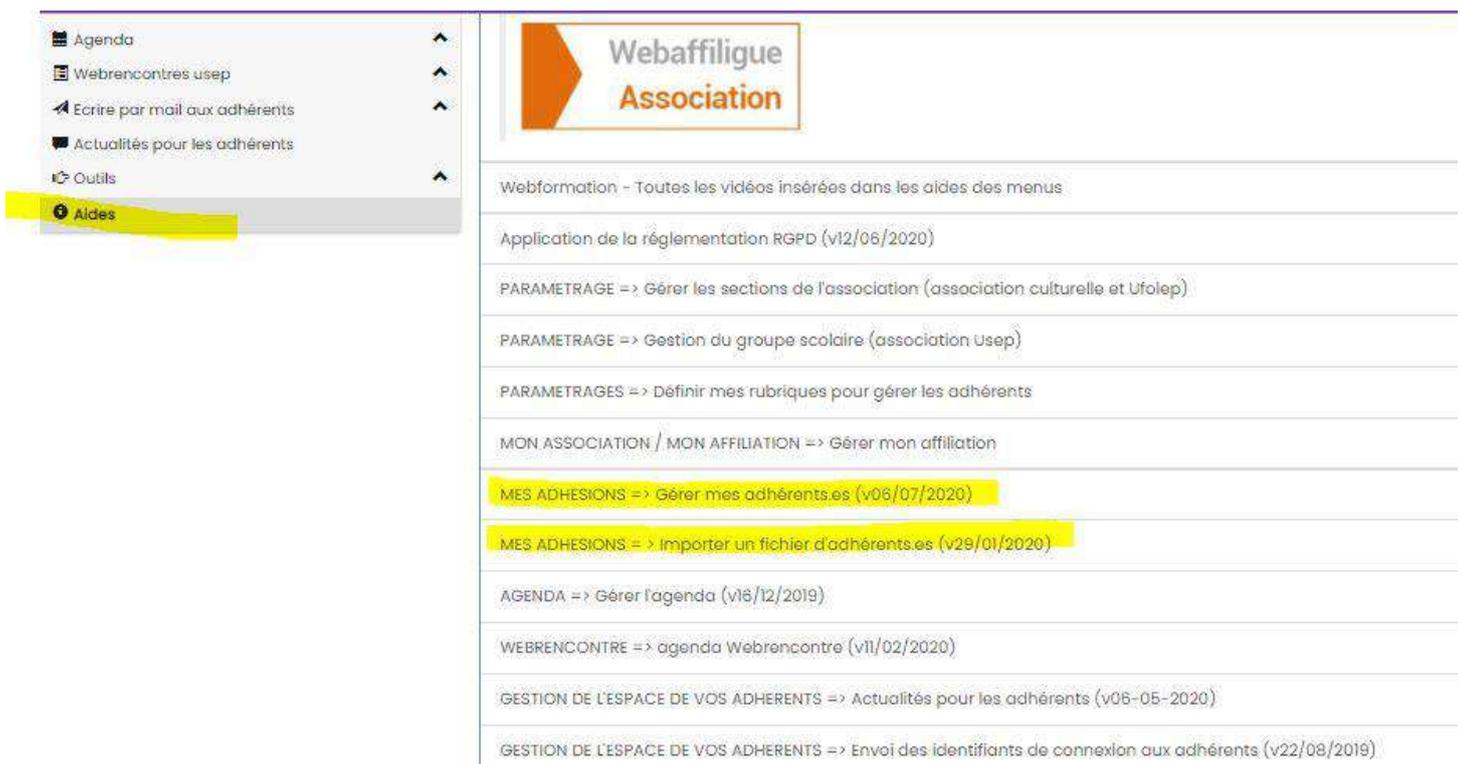


The screenshot shows the Affiligue.org website interface. At the top, there is a header with the logo of 'la ligue de l'enseignement' and the text 'Affiligue.org 2022/2023 Association'. On the right, there is a button for 'AMICALE LAIQUE'. Below the header, there is a navigation menu on the left with the following items: 'Association', 'Tableau de bord', 'Ma fédération', 'Paramétrages', 'Mon association/mon affiliation', 'Mes adhésions', 'Mes factures', 'Agenda', 'Webrencontres usep', 'Ecrire par mail aux adhérents', 'Actualités pour les adhérents', 'Outils', and 'Aides' (highlighted in yellow). The main content area is titled 'TUTORIELS ET PROCÉDURES' and contains a sub-section 'ASSOCIATION' with a sub-menu 'AIDES => Affiligue-Association'. Below this, there is a box with the 'Webaffiligue Association' logo and a list of tutorial links:

- Webformation - Toutes les vidéos insérées dans les aides des menus
- Application de la réglementation RGPD (v12/06/2020)
- PARAMETRAGE => Gérer les sections de l'association (association culturelle et Ufolep)
- PARAMETRAGE => Gestion du groupe scolaire (association Usep)
- PARAMETRAGES => Définir mes rubriques pour gérer les adhérents
- MON ASSOCIATION / MON AFFILIATION => Gérer mon affiliation

POUR IMPORTER LES ADHERENT.E.S DANS AFFILIGUE

Vidéo pas à pas à retrouver ici :



The screenshot shows the Affiligue.org website interface, similar to the previous one, but with the 'Aides' menu item highlighted in yellow. The main content area is titled 'TUTORIELS ET PROCÉDURES' and contains a sub-section 'ASSOCIATION' with a sub-menu 'AIDES => Affiligue-Association'. Below this, there is a box with the 'Webaffiligue Association' logo and a list of tutorial links:

- Webformation - Toutes les vidéos insérées dans les aides des menus
- Application de la réglementation RGPD (v12/06/2020)
- PARAMETRAGE => Gérer les sections de l'association (association culturelle et Ufolep)
- PARAMETRAGE => Gestion du groupe scolaire (association Usep)
- PARAMETRAGES => Définir mes rubriques pour gérer les adhérents
- MON ASSOCIATION / MON AFFILIATION => Gérer mon affiliation
- MES ADHESIONS => Gérer mes adhérents.es (v06/07/2020)
- MES ADHESIONS => Importer un fichier d'adhérents.es (v29/01/2020)
- AGENDA => Gérer l'agenda (v16/12/2019)
- WEBRENCONTRE => agenda Webrencontre (v11/02/2020)
- GESTION DE L'ESPACE DE VOS ADHERENTS => Actualités pour les adhérents (v06-05-2020)
- GESTION DE L'ESPACE DE VOS ADHERENTS => Envoi des identifiants de connexion aux adhérents (v22/08/2019)

Importer les adhérent.e.s depuis un tableau Excel ou Libre Office

Choisir le fichier correspondant à votre situation

FAQ

MES ADHESIONS = > Importer un fichier d'adhérents.es (v29/01/2020)

Webaffiligue offre la possibilité au département d'intégrer un fichier d'adhérents/licenciés.
L'import de fichier peut proposer plusieurs types d'importation en fonction de l'affiliation de l'association. Choisissez celui qui convient à l'association que vous allez traiter :

Pour des adhésions : Culturelles (PDF) | Pour des licences : Ufolep (PDF) | Pour des licences : Usep (PDF) | Pour les adhésions : Ufobox (PDF) | Pour les participants : Tipo (PDF)

Voici pour chaque profil d'association (Culturelles, Ufolep ou Usep) 4 fichiers d'exemple avec les colonnes nécessaires pour intégrer des adhérents, licenciés ou participants.

XLS Association culturelle Ufobox
XLS Association Participants TIPO
XLS Association Sportive
XLS Association scolaire sans le nom de l'enseignant
XLS Association scolaire (fichier Onde) Avec nom de l'enseignant

✖ Fermer

ECRIRE PAR MAILS AUX ADHERENTS => Gestion des documents joignables à un mail (v06/05/2020)

Sur le tableau, suivez bien les règles de saisie suivantes :

1	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
2	N° licence	Sexe	Nom	Prenom	Date de naissance	Adresse 1	Adresse 2	CP	VILLE	N° téléphone	Mail	Date visite medica	Questionnaire de sante	
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														
29														
30														
31														
32														
33														
34														
35														
36														
37														
38														

Règles de saisie

- tout en majuscules
- pas d'accent
- pas de tiret -
- colonne sexe : F ou M
- colonne date de naissance : JJ/MM/AAAA
- colonne ville : Saint s'écrit ST
- colonne date visite médicale, pour les mineur.e.s : bien écrire " Mineur.e " , pour les majeur.e.s écrire " questionnaire "
- colonne questionnaire de santé : laisser vide pour les assos uniquement socio culturelles
- ne rien écrire d'autre sous le tableau que les informations attendues
- Supprimer les lignes vides en bas
- Le nom de fichier : 2023_n°del'associationsurAffiligue_100
- le nom de la feuille : 2023_n°del'associationsurAffiligue_100

N'oubliez pas de cliquer sur le bouton transmettre à la fédération pour envoyer le fichier pour traitement !



APRÈS VOTRE SAISIE

- Nous intégrons le fichier Internet ou informatique dans le logiciel d'affiliation sans aucune ressaisie
- Nous délivrons immédiatement vos licences UFOLEP et cartes Ligue de l'enseignement – FAL 44

Vous pouvez demander de ne plus recevoir les cartes Ligue au format papier.

Dans vos paramètres, cases à cocher ici :

Association 944 - amicale laïque

PARAMÉTRAGE DE L'ESPACE WEBAFFILIQUE

Impression des cartes LIGUE et des licences UFOLEP/USEP

Pour les nouveaux adhérents, la Fédération vous propose d'imprimer vous-mêmes leurs cartes et licences depuis la Webaffiligue :
Si vous cochez cette case, chaque nouvelle carte ou licence demandée sera indiquée comme « imprimée par l'association ».
L'information est rappelée dans la fiche de chaque adhérent dans l'onglet « Éléments complémentaires ».
Attention : pour les adhérents qui existe déjà, l'information renseignée dans leur fiche n'est pas modifiée. Cela sera à vous de faire cette modification lors du renouvellement de leur adhésion.

Impression des planches par 5 ou 10 cartes Adhésions ligues/Licence USEP
A défaut l'impression est proposée dans le menu « Impression »> Impression cartes et licence » en affichage par 5 cartes recto/verso.
Votre fédération peut vous fournir les supports préimprimés pour les cartes Ligue et les licences USEP.
Si vous cochez cette case, l'impression ne sera plus de 5 cartes/licences recto/verso par page mais de 10 cartes/licences recto.

Renouvellement de votre affiliation

Chaque année la Fédération vous adresse un courrier et des documents pour vous proposer de renouveler votre affiliation et les adhésions/licences pour une nouvelle saison. Pour la campagne de réaffiliation, nous vous proposons les 2 choix suivants :

Affiliation/adhésion par Internet dès début juin
L'association ne veut pas recevoir de documents papiers préimprimés.
L'association souhaite faire sa réaffiliation par son Webaffiligue-Association dès le mois de juin. Elle accepte de mettre à jour le formulaire Internet et de l'imprimer pour le signer et le transmettre à la Fédération.
L'association se chargera d'imprimer les demandes de renouvellement de licences UFOLEP à fournir à ses adhérents, ou elle leur proposera de le faire eux-mêmes par leur espace individuel Webaffiligue-Adhérents ».

Affiliation/adhésion papier transmise par la Fédération
L'association veut recevoir les documents papiers pré-imprimés nécessaires au renouvellement de l'affiliation de l'association pour la prochaine saison et les demandes de renouvellement pré-imprimés de tous ses licenciés UFOLEP.
Les documents seront mis à disposition au plus tôt en juillet.

- Nous éditons une facture correspondant aux demandes d'adhésions saisies
- Une mise à jour des nouvelles adhésions est effectuée dans votre espace Internet Affiligue par une centralisation de nos données, toutes les 24 h, au serveur national.

ANNULER UNE DEMANDE D'ADHÉSION

Vous avez la possibilité de résilier une carte Ligue de l'enseignement - FAL 44 ou une licence UFOLEP, mais seulement dans les **15 jours à partir de la date de saisie**. Pour cela, merci de nous retourner une demande écrite de l'annulation avec le retour de la carte ou la licence de la personne concernée. **Sans ces documents, il n'y aura pas de remboursement.**

CONTACT SERVICE AFFILIATIONS

N'hésitez pas à nous contacter par email ou par téléphone pour vous accompagner dans vos démarches.

affiliations@laligue44.org

ou par téléphone **02.51.86.33.34** (Élise – UFOLEP) - ou **02.51.86.33.09** (Pauline – Vie Associative)

LE E-PASS CULTURE SPORT DU CONSEIL REGIONAL

C'EST QUOI ?

- Le **E.Pass jeunes** est une aide financière mise en place par la Région des Pays de la Loire qui a pour but d'aider les jeunes ligériens et ligériennes dans les différents parcours jeunesse, santé, culture, sport... : le E.pass culture sport facilite les sorties et l'engagement citoyen.



C'EST POUR QUI ?



- Vous pouvez faire bénéficier du E.Pass vos jeunes adhérent.e.s entre 15 et 19 ans habitant en Loire-Atlantique ou scolarisé.e.s en lycée, MFR, CFA, IME ou établissement d'enseignement supérieur. Pour cela, la personne intéressée doit télécharger l'appli sur son téléphone mobile ou se connecter sur le site internet [E.Pass /maregion](https://e.pass/maregion) et vous présenter la preuve de la création de son compte.

Si vous avez des adhérents qui règle avec un E PASS, merci de contacter Elise ou Pauline ainsi que d'envoyer les E PASS par mail afin que la Ligue ou l'Ufolep valide les QR CODE.

LE PASS'SPORT DU GOUVERNEMENT



Le dispositif concernera **les mineur.es âgés entre 6 et 18 ans** dont la famille est éligible à l'allocation de rentrée scolaire et tous les mineur.es qui sont bénéficiaires de l'allocation AEEH. Ainsi, chaque enfant bénéficie d'une réduction de **50 euros sur sa cotisation de club**.

Les familles concernées par le pass'sport vont recevoir un courrier précisant qu'elles peuvent bénéficier de cette réduction. Ce justificatif doit être présenté à un club inscrit dans le dispositif, qui fait sa demande de remboursement sur le site du <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Pour plus d'informations, contacter le CDOS : <https://cdos44.fr/pass-sport/>

L'ASSURANCE DE VOTRE ASSOCIATION

APAC Assurances est LE service assurances de la Ligue de l'enseignement. Membre du groupe coopératif de la Ligue de l'enseignement, APAC Assurances couvre l'ensemble des besoins en assurances des associations à travers ses 3 entités : APAC, MAC et LIGAP.

➤ QUELS SONT LES BENEFICIAIRES DES GARANTIES ?

VOTRE ASSOCIATION :

- Dans le cadre d'une affiliation classique si la totalité de l'effectif est déclarée et titulaire d'une carte d'adhérent.e à la Ligue de l'enseignement et/ou d'une licence UFOLEP ;
- Dans le cadre d'une affiliation sectorielle : la ou les sections affiliées de votre association dont tout l'effectif est déclaré et titulaire d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement et d'une licence UFOLEP (ou à défaut pour lesquels un complément d'assurance a été souscrit auprès de l'APAC).

LES PERSONNES PHYSIQUES PARTICIPANT A VOS ACTIVITES :

- Les personnes physiques titulaires de la carte d'adhérent Ligue et d'une licence UFOLEP (ou à défaut déclarées dans le cadre de la souscription d'un complément d'assurance) ;
- Les collaborateur.trice.s permanent.e.s ou occasionnel.le.s (salarié.e.s ou non) ;
- Les aides bénévoles qui, à la demande de l'association, prêtent exceptionnellement leur concours gratuit lors de manifestations occasionnelles.

Rappel :
La fiche diagnostic est obligatoire.
Elle doit être complétée et renvoyée signer

Pour les ré-affiliations, vous n'avez pas à remplir une nouvelle fiche à la rentée.
Par contre, vous devez la modifier en cas de changement de statuts et/ou activités

www.apac-assurances.org

➤ LES GARANTIES DE RESPONSABILITE CIVILE

La Multirisque Adhérents Association vous accorde un ensemble de garanties Responsabilité civile destinées à vous protéger dans vos activités associatives.

- Responsabilité Civile Générale de l'association et des participants : garantie des dommages corporels
- Matériels et immatériels causés aux tiers au cours des activités assurées
- Responsabilité Civile Organisateur d'épreuves non motorisées (exclusion des épreuves et manifestations cyclistes notamment soumises à autorisation ou déclaration préalable)
- Responsabilité Civile Intoxications alimentaires
- Responsabilité Civile des mandataires sociaux

- Responsabilité civile Organisation et Pratique des activités cyclistes (Risques R5) et motorisées (Risques R6) : voir spécificités ci-après
- Responsabilité Civile « Organisation ou vente de voyages ou séjours » : garantie de la responsabilité civile spécifique instaurée par les articles L.211-16 et L.211-17 du Code du Tourisme pour les voyages ou séjours exceptionnels organisés au profit de vos adhérent.e.s. Attention : si vous relevez de l'immatriculation au Registre national des agents de voyage et autres opérateurs de tourisme, une souscription spécifique est nécessaire
- Responsabilité Civile « Locaux occasionnels » : responsabilité civile de l'association pour les dommages causés aux bâtiments mis occasionnellement à disposition. Attention : si vous disposez d'une exclusivité pendant plus de trois mois consécutifs, un contrat spécifique doit être souscrit. Plafonds de garantie et limitations : voir le tableau récapitulatif figurant dans la notice Multirisque Adhérents Association. Exclusions : les biens et matériels appartenant, loués ou confiés à l'association ne sont pas garantis (une seule exception : les biens confiés à titre de dépôt définis dans la notice). Attention aux spécificités liées à l'organisation de manifestations publiques notamment soumises à déclaration ou autorisation préalable. Les manifestations publiques motorisées ou cyclistes sont exclues et nécessitent la souscription d'un contrat spécifique. Reportez-vous à la notice pour prendre connaissance des exclusions. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre correspondant APAC.

UNE GARANTIE ASSISTANCE JURIDIQUE AU PROFIT DE VOTRE ASSOCIATION :

Un litige garanti survient dans le cadre de votre activité ? Une aide vous sera apportée pour engager une action amiable ou même judiciaire (avec prise en charge des frais et honoraires).

Document non contractuel

UNE GARANTIE DEFENSE PENALE/RECOURS AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

En cas de sinistre corporel ou matériel survenu lors d'une activité associative, un recours amiable ou judiciaire à l'encontre du tiers responsable peut être engagé.

➤ DES GARANTIES DOMMAGES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ET DE SES MEMBRES

- Vol d'espèces et valeurs : garantie, sous réserve du respect des conditions de sécurité, des valeurs appartenant ou confiées à votre association.
- Garantie Tous Risques des expositions organisées par votre association. Attention : si les objets exposés dépassent une valeur unitaire de 3.000 € (ou un total de 63.950 €), contactez votre correspondant APAC pour une souscription complémentaire.
- Garantie des biens des personnes physiques : remboursement (dans la limite de 1.100 €) en cas de détérioration ou de vol (sous certaines conditions) des biens appartenant aux personnes physiques garanties. Attention, les effets vestimentaires, les bicyclettes, planches à voile, bijoux et espèces ne sont pas garantis.

INDIVIDUELLE ACCIDENT AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

Les personnes physiques ayant accepté les conditions proposées bénéficient de garanties Individuelle Accident accordées par la MAC (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques) :

- En cas d'accident corporel ou de maladie grave (cf. définition aux Conditions Générales) survenu lors d'activités associatives, remboursement des frais médicaux restés à charge (dans la limite de 7.623 €).

- En cas d'accident corporel avec :
 - remboursement des prothèses dentaires (dans la limite de 336 € par dent),
 - remboursement des lunettes et lentilles (dans la limite de 610 €),
 - pertes de salaires, frais de garde ou de rattrapage scolaire : dans la limite de 458 €,
 - capital forfaitaire réductible selon le degré de l'Invalidité Permanente Partielle (30.490 €* pour une I.P.P. de 100 %),
 - capital Décès de 6.098 €*

* Ces plafonds peuvent être augmentés en souscrivant les Garanties optionnelles complémentaires

Pour toute information complémentaire, reportez-vous à la notice spécifique Individuelle Accident Corporel.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

Rapatriment sanitaire en cas d'accident ou de maladie, retour anticipé en cas d'hospitalisation ou de décès d'un proche, frais de secours en montagne, etc. Pour les détails des plafonds de garanties reportez-vous à la notice spécifique remise avec l'affiliation.

➤ LA DUREE DE L'ASSURANCE

L'acquisition de ces garanties doit être validée après **régularisation d'une fiche diagnostic** qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

Les garanties sont accordées du 1^{er} septembre jusqu'au 31 octobre de l'année suivante (ex : 2022 pour la saison 2022/2023). Cette extension de garantie de deux mois est destinée à permettre aux associations et à leurs membres de mettre en œuvre les formalités nécessaires au renouvellement de leur affiliation et de leur adhésion entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre de la saison en cours. Pour continuer vos activités en toute sérénité et bénéficier des garanties de cette Multirisque Adhérents Association, nous vous conseillons de renouveler l'affiliation de votre association et l'adhésion de ses membres avant le 1^{er} septembre 2022 pour la saison 2022/2023. En l'absence de renouvellement de l'affiliation et des adhésions au plus tard le 31 octobre 2022, l'association ne bénéficiera d'aucune garantie d'assurance à compter du 1^{er} novembre 2022.

➤ LA DECLARATION DE SINISTRE

Attention : Vous pouvez effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, via votre espace privé du site APAC ou prédéclaration en ligne. Attention d'envoyer les documents dans les 5 jours ouvrés après le sinistre.

➤ CONTACTER LES SERVICES DE L'APAC

L'APAC EN DIRECT : 01 57 97 81 72

Adresse mail : accueil-apac@laligue.org



NOTES SPÉCIFIQUES ACTIVITÉS UFOLEP

LE CERTIFICAT MÉDICAL N'EST PAS AUTOMATIQUE

Le certificat médical n'est plus automatique et se déclenche uniquement quand la personne répond OUI à l'une des questions du formulaire de santé. Au niveau de la responsabilité, il n'y a pas d'ambiguïté dès lors que vous respectez le cadre légal et que la personne est bien titulaire de la licence. En cas de sinistre, la personne sera couverte comme d'habitude par sa licence et il est de votre ressort de faire une déclaration de sinistre dans les 5 jours suivant l'accident auprès de l'APAC.

Quand demander le questionnaire de santé ou le certificat médical ? :

- première délivrance de licence Ufolep : questionnaire de santé ou certificat médical de moins d'un an (si un ou plusieurs oui sur le questionnaire de santé ou si activité à risque particulier)
- renouvellement de licence Ufolep : questionnaire de santé ou certificat médical de moins d'un an (si un ou plusieurs oui sur le questionnaire de santé ou si activité à risque particulier)
- rupture dans le renouvellement de licence Ufolep : questionnaire de santé ou certificat médical de moins d'un an (si un ou plusieurs oui sur le questionnaire de santé ou si activité à risque particulier)

Vous pouvez le télécharger ici : [Questionnaire de santé pour les Mineur.es](#)

Vous pouvez le télécharger ici : [Questionnaire de santé pour les Majeur.es](#)

Pour rappel, la copie du questionnaire de santé ne doit pas être communiquée par le.la licencié.e, il est anonyme. Il.elle doit juste cocher sur sa demande de licence la case "j'atteste avoir répondu par la négative aux questionnaires de santé..."

Le certificat médical est valable 1 an. Il faut donc le renouveler à chaque saison pour les licenciées concernées.

Attention, le certificat médical est encore obligatoire pour certaines pratiques :

- Activités R6 => si on ne coche pas la case "sans pratique compétitive" => Certificat médical obligatoire
- Activités R4 => 24022 - ULM => si on ne coche pas la case "sans pratique compétitive" => Certificat médical obligatoire
- Activités R4 => 24021 - parachutisme => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R4 => 24023 - Vol à voile libre => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 28010 - Alpinisme => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 21022 - Plongée => CM obligatoire qu'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 28004 - Spéléologie => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- Activités R2 => 27010 - Tir => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- Activités R2 => 25010 - Rugby => CM obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2

Concernant les associations Ufolep pratiquant les activités 29110/29120 Multisports

Lors de son affiliation, l'association choisit ce code et détaille la liste des activités proposées pendant toute la saison. Si l'association fait pratiquer une des activités particulières soumis au certificat obligatoire :

- si cette activité doit apparaître individuellement sur la licence, le licencié devra fournir un certificat médical

- si le code activité "multisport" apparaît uniquement sur la licence, le questionnaire de santé sera le seul document nécessaire pour obtenir sa licence.

CONTRÔLE D'HONORABILITÉ DES DIRIGEANTS ET ENCADRANTS

L'article L212-9 du Code du Sport prévoit que nul ne peut exercer les fonctions d'enseignement, animation, entraînement ou encadrement d'activité physique et sportive, à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits suivants : violences, agressions sexuelles, trafic de stupéfiants, risques causés à autrui, proxénétisme et infractions assimilées, mise en péril de mineurs, usage illicite de substance ou plantes classées comme stupéfiants, délit de dopage, fraude fiscale.

Un nouvel encart apparaît sur le bulletin d'adhésion-type, à défaut d'être complété, **la licence ne pourra pas être validée.**

QUELS CODES POUR LES PRATIQUES MULTISPORTS ?

<p align="center">L'Eveil Corporel code 22023</p> <p align="center">enfants de 0 à 4 ans</p>	<p>les pratiquants de l'éveil corporel seront couverts avec une assurance de type R1. Aucune activité de type R2, R3, R4, R5 ou R6 ne peut être proposée ; sinon il appartiendra à l'association de demander, auprès de l'APAC une couverture spécifique complémentaire pour la période des activités spécifiques non garanties par la licence.</p>
<p align="center">Les écoles multisport enfants code 29200</p> <p align="center">enfants de 5 à 11 ans</p>	<p>la liste des activités pratiquées doit être déclarée par l'association sur la demande d'affiliation. Les pratiquant.e.s des écoles de sport seront couvert.e.s avec une assurance de type R2 quelles que soient les activités proposées, pour autant qu'elles aient été déclarées par l'association. Toutefois, lorsqu'une activité exceptionnelle ou temporaire de type R3, R4, R5 ou R6 sera proposée, il appartiendra à l'association de demander, auprès de l'APAC, une couverture spécifique complémentaire pour la période des activités spécifiques non garanties par la licence.</p>
<p align="center">Le code 29110 Multisports R1</p> <p align="center">Et</p> <p align="center">29120 Multisports R2</p>	<p>Ces codes concernent familles, adultes ou seniors. Il s'agit d'une pratique en loisir de plusieurs activités physiques et sportives au sein de la même association ou section tout au long de l'année par un public adulte et/ou en famille.</p>

Le calendrier des activités est très variable selon les associations et tient compte des envies des pratiquant.e.s, de la disponibilité des équipements sportifs, du matériel mobilisable, de la météo...

Quelques exemples :

- plusieurs créneaux hebdomadaires sont organisés avec des activités différentes pour que chaque adhérent.e puisse choisir en fonction de ses préférences
- découverte d'activités sur 2, 3 séances
- un cycle de découverte et de perfectionnement d'un sport ou d'une famille d'activité (sports de raquette, sports collectifs, jeux d'opposition...)
- une activité principale au sein de l'association + intégration d'une autre activité ponctuelle (une fois par mois, pendant les vacances scolaires...)

LES ACTIVITES DE TYPE R5 : ACTIVITÉS CYCLISTES

Ces activités sont régies par des règles spécifiques et contractuelles avec les associations et adhérent.e.s.

L'association : Le.la président.e de l'association doit remplir un acte d'engagement concernant le respect des règles techniques UFOLEP ainsi que de règles spécifiques de sécurité. Cet acte d'engagement est intégré dans un volet spécifique de la fiche diagnostic. L'intégration de cet acte d'engagement au sein de la fiche diagnostic offre le bénéfice d'être gérée et vérifiée par l'APAC Nationale. Le Bordereau d'affiliation doit être modifié pour intégrer la mention de la nécessaire régularisation de cet engagement.

L'adhérent.e : La notice Individuelle Accident du.de la licencié.e intègre des dispositions assurances y compris en ce qui concerne les conditions de sécurité. **Le port du casque sur l'ensemble des activités UFOLEP est obligatoire !** Les activités

dites « épreuves combinées » (Raid multisports, Run & Bike...) sont classées en R5 dès lors qu'une activité de type cyclo et ou VTT est pratiquée dans le cadre des entraînements et ou compétitions.

Les organisateurs de manifestation cyclo-sport, brevet de cyclo-sportif, randonnées cyclo et ou VTT devront souscrire un **contrat d'assurance spécifique appelé ACT.**

LES ACTIVITES DE TYPE R6 ACTIVITES SPORTS MECANQUES AUTO ET MOTO

Ces activités sont régies par des règles spécifiques et contractuelles avec les associations et adhérent.e.s.

L'association : Le.la président.e de l'association doit remplir un acte d'engagement concernant le respect des règles techniques UFOLEP ainsi que des règles spécifiques de sécurité. Cet acte d'engagement est intégré dans un volet spécifique de la fiche diagnostic. L'intégration au sein de la fiche diagnostic offre le bénéfice d'être gérée et vérifiée par l'APAC Nationale. Le Bordereau d'affiliation intègre les mentions de la nécessaire régularisation de cet engagement.

Seules sont garanties les pratiques associatives déclarées au sein du calendrier des activités communiquées à l'APAC et encadrées au minimum par un nombre de commissaires de pistes qualifiées, correspondant à la configuration du circuit (minimum 2 commissaires).

Les bulletins d'inscriptions et certificats médicaux sont à transmettre via Affiligue ou mail à l'assistante administrative UFOLEP 44 pour toutes demandes de licences sportives en R6.

L'adhérent.e : la notice Individuelle Accident du.de la licencié.e intègre des dispositions assurances, y compris en ce qui concerne les conditions de sécurité.

Cette garantie est réservée à la pratique sur circuits ou terrains privés (non ouverts à la circulation publique), clôturés (l'accès à toute personne étant interdite en dehors des heures et dates de pratique associative déclarées) et homologués. L'assurance rattachée aux activités R6 ne couvre pas les activités de risques R5 et vice versa.

Un.e adhérent.e pratiquant en R5 ou en R6 et souhaitant également pratiquer une activité R5 ou R6 devra s'acquitter de deux cotisations d'assurances.

La licence UFOLEP activité moto est délivrée, dans les conditions normales à partir de 6 ans, Attention, seules les associations ayant le label école de conduite UFOLEP peuvent délivrer des licences « moto-école de conduite »

Les organisateurs de manifestations sportives devront souscrire un contrat d'assurance spécifique appelé VTM.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT UFOLEP 44

Gérer les inscriptions en ligne pour l'organisation d'un évènement ou d'une formation.

<https://inscriptions.ufolep.org>

Outils de communication à personnaliser pour la création de vos supports de communication

<http://creation.ufolep.org/>

Emprunter du matériel pour vos manifestations sportives.

Banderoles, flammes, gobelets, assiettes, poubelles de tri sélectif, arche gonflable, sono, thermos, etc.

<https://www.ufolep44.com/vie-associative/emprunter-du-materiel>



La pratique sportive constitue un facteur incontournable de la cohésion sociale. Pourtant, il arrive que sur les terrains de sport, ou lors de spectacles sportifs, des phénomènes d'incivilité ou des actes de violence viennent ternir ces moments de convivialité.

Ces actes d'incivilité sont susceptibles d'engendrer la démobilité des bénévoles, l'affaiblissement des valeurs humanistes et le délitement des relations sociales dans le champ du sport.



❖ Encadrement des activités UFOLEP

- Créneaux enfants **42,50 €** de l'heure.
- Créneaux adultes **45,50 €** de l'heure.
- Majoration en dehors des créneaux habituels (vacances scolaires, autres jours etc.) + **4 €**.

❖ Stage Savoir Rouler à Vélo

- Stage de Savoir Rouler à Vélo pour 12 participant.es **790 €** comprend : la préparation, l'encadrement, le matériel et l'assurance
- Cycle de Savoir Rouler à Vélo en milieu scolaire **1550€** par groupe classe.



❖ Formation PSC1 à partir de 10 ans

- ❖ **47 €** pour les licencié.es UFOLEP : formation d'une demi-journée
- ❖ **65 €** pour les non-licencié.es : formation d'une journée complète
- ❖ **450 €** la formation organisée sur demande dans votre association affiliée à l'UFOLEP, 10 personnes maximum (au moins 6 licencié.es UFOLEP) et 650 € pour toute autre structure.

D'autres formations et temps de sensibilisation au secourisme sont possibles sur demande.

N'hésitez pas à nous contacter : ufolep44@laligue44.org pour vos demandes de devis

VOTRE ACCOMPAGNEMENT LIGUE

Pour faciliter l'appui de proximité, la Ligue de l'enseignement - FAL 44 a divisé le département en **7 secteurs géographiques, animés chacun par deux personnes, l'une salariée Vie Associative, l'autre administratrice élue au Conseil d'Administration.**

L'animation du réseau des associations affiliées s'articule autour des objectifs suivants :

- accompagner la réflexion autour du projet de l'association et sa mise en action
- accompagner au quotidien les actions développées par les associations et Amicales Laïques affiliées
- favoriser la mise en réseau des associations entre elles sur le territoire nantais
- favoriser le dialogue avec les pouvoirs publics et la reconnaissance par ces derniers de l'utilité sociale des actions et projets portés au micro-local.

Pour en savoir plus ou contacter votre référent.e de secteur, n'hésitez pas à nous solliciter au 02 51 86 33 09.

Pour suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement – FAL 44, rendez-vous sur www.laligue44.org

L'UFOLEP 44 coordonne les associations proposant des activités sportives. Un accompagnement et un travail en réseau est proposé aux associations affiliées.

Exemples : commission technique, mise à disposition d'éducateurs sportifs, prêt de matériel, tarif attractif pour la formation PSC1, les formations fédérales bénévoles,...

LE CENTRE DE RESSOURCES A LA VIE ASSOCIATIVE - CRVA

Labellisé CRIB et depuis peu « Accompagnement généraliste, le CRVA a pour objet de soutenir et d'accompagner votre association dans son fonctionnement au quotidien sur toutes les questions liées à la vie statutaire, à la gouvernance, à et de faciliter la mise en place des projets. Il vous répond sur simple demande par mail à l'adresse centreresources@laligue44.org ou par téléphone au 02 51 86 33 09.

Appui à la fonction employeur :

- Appropriation du cadre légal et conventionnel
- Evaluation de la faisabilité d'un projet d'embauche
- Entrée, vie et conclusion du contrat de travail
- Relation employeur salarié.e

Appui à la gestion comptable :

- Mise à disposition du tableur Comptasso pour les associations d'envergure (tableau de comptabilité simplifiée et en partie double)
- BasiCompta_logiciel en ligne pour les petites associations affiliées
- Réponse aux questions liées à la comptabilité et à la gestion

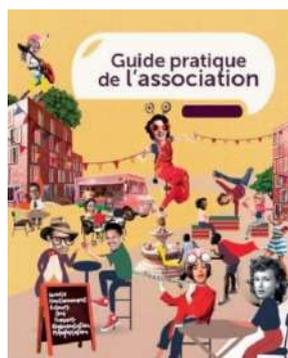
Gestion de la paie facilitée et sécurisée pour les associations affiliées

Labellisé Tiers de Confiance par l'URSSAF, le Centre de Ressources à la Vie Associative (CRVA) de la Ligue de l'Enseignement – FAL 44 propose le dispositif Impact Emploi aux associations affiliées qui inclut :

- La gestion sécurisée des bulletins de salaire et des déclarations sociales
- Le suivi adapté aux réalités des petites associations employeuses ainsi qu'aux obligations des conventions collectives qui leur sont applicables
- L'accompagnement sur leurs obligations d'employeur par le CRVA des Pays de la Loire

Le CRVA est le rédacteur du Guide pratique de l'association www.guidepratiqueasso.org

Reconnu nationalement depuis 1993, ce guide explique dans un langage simple **les principes de base du fonctionnement associatif** :



- une boîte à outils,
- la vie associative,
- l'association et son fonctionnement,
- les acteurs,
- l'organisation de manifestations,
- la communication,
- la réglementation des activités,
- les finances

Dans le cadre du réseau Guid'Asso, le Guide Pratique de l'Association peut être une **ressource pour les acteurs et actrices de l'appui à la vie associative ainsi que pour les associations**.

Vous trouverez [sur ce lien](#) le dossier de présentation comprenant notamment le planning « comment commander » et les tarifs.

Nous restons à votre disposition et à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements par email à faleditions@laligue44.org

LES FORMATIONS POUR LES BENEVOLES ASSOCIATIF.IVE.S

Elles sont accessibles avant tout pour les bénévoles et responsables associatif.ive.s. Elles sont gratuites pour les associations affiliées.

- **Les thématiques**

Fonctionnement associatif, responsabilité juridique et assurances, comptabilité, organisation de manifestation, fonction employeur, communication, animation d'une réunion, etc.

Ces temps collectifs peuvent être mis en place en fonction des demandes des associations affiliées sur les territoires.

- **Le Certificat de Formation à la Gestion Associative - CFGA**

Il comprend une formation théorique (32 h) et une formation pratique (stage dans une association déclarée).

Le CFGA est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, aux participants qui auront suivi avec assiduité la totalité du parcours de formation.

Il peut servir à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans les conditions prévues par la loi.

LA COMMUNICATION

Bénéficiez d'une communication optimale de la Fédération ainsi que des secteurs sportifs : UFOLEP et USEP

- lettre mensuelle de la Ligue de l'enseignement – FAL 44
- lettre électronique de l'UFOLEP,
- lettre d'information de l'USEP,
- posts Facebook,
- relais sur site Internet www.laligue44.org
- ...

Pour permettre à vos adhérent.e.s et dirigeant.e.s de bénéficier de ces outils de communication, lors des adhésions, **n'oubliez pas de saisir leurs adresses e-mail**.

LES PRINCIPES LIES A LA SACEM – SACD – SPRE

Pour bénéficier de réductions allant de 9,5 à 12,5%, l'association doit attester de son appartenance à la Ligue de l'enseignement lors de la création de son compte sur le site de la SACEM, à partir d'une attestation d'affiliation fournie par la fédération.

Ce document atteste de l'affiliation à la Ligue de l'enseignement et détaille les démarches à effectuer par l'association auprès de la SACEM. Vous pouvez en faire la demande par email au service affiliations : : affiliations@laligue44.org

Sur le site client de la SACEM, l'association choisit le type d'autorisation. Elle clique sur «obtenir cette autorisation en ligne». Trois cas de figures sont possibles :

- l'association a un espace client en ligne et se connecte avec ses identifiants
- l'association est déjà cliente de la SACEM mais n'a pas de compte en ligne. Dans ce cas, elle fournit un identifiant fourni par la SACEM, sur les courriers ou les factures qu'elle a reçus ou à défaut son numéro SIRET.
- l'association n'a pas de compte et n'a jamais été cliente de la SACEM. Dans ce cas, elle doit créer un compte comme nouveau client à partir du numéro de SIRET de son association ou en sélectionnant «vous êtes une association sans SIRET».

Après avoir renseigné ses coordonnées, elle indique être membre d'«une association membre d'une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la SACEM». Indiquer «LFEEP-la Ligue de l'enseignement» dans la liste déroulante et renseigne la date d'adhésion (date de début et de fin de saison en cours). Pour justifier de l'appartenance à la Ligue elle doit fournir l'attestation à sa délégation de la SACEM.

Plus d'informations auprès de la délégation SACEM 44 :

29 Quai de Versailles - 44004 NANTES CEDEX 1

dl.nantes@sacem.fr - 02 90 92 21 10

CAMPAGNE LAÏCITE

Participez à la campagne Laïcité, en mettant en place un projet auprès de vos adhérent.e.s, des habitant.e.s, avec l'école.

Vous mettez en place une action ? Vous avez besoin d'un coup de pouce pour agir ? La fédération vous relaie et vous appuie dans la mise en œuvre !

Quelques exemples d'actions :

- **Une lecture spectacle : « la laïcité se dévoile ».**

Eduquer à la laïcité : charte de la laïcité, animation en direction d'enfants et de jeunes lors d'activités... **Charte de la laïcité redessinée par des sections dessin, création de saynètes d'impro par des sections théâtres...**

- **Des formations Laïcité (mises en place régulièrement ou à la demande) :** comprendre la notion et ses enjeux, mettre du sens derrière les mots, appréhender l'éducation à la laïcité et la citoyenneté.
- **Créer un événement :** planter un arbre de la laïcité, animation autour telles qu'un tournoi de sport, une représentation de la section chorale...
- La mise à disposition de personnes ressources pour vous aider à mettre en place et à animer des temps d'échanges sur la laïcité.



Faites-nous connaître vos actions pour que nous puissions les valoriser :

citoyennete@laligue44.org ou 02 51 86 33 09

FORMATIONS VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE



Parmi les mesures prises par le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, figure une disposition consistant à mettre en œuvre des actions afin de réaffirmer la laïcité. L'Etat promeut, en la matière, la mise en place de formations. Elles doivent permettre aux acteur.trice.s de l'action publique, technicien.ne.s, élu.e.s ou bénévoles, d'acquérir les notions nécessaires à l'application de ce principe, dans le respect de la loi.

- Comment le principe de Laïcité permet de garantir à toutes et tous de vivre ensemble ?
- Quelles réponses fournir à vos agent.e.s, à vos salarié.e.s, à vos bénévoles ? Quel comportement doivent-ils.elles adopter face à des situations inconnues ou délicates, tout en respectant le cadre légal ?

Formé.e.s, habilité.e.s par l'Etat, **nous vous proposons un programme de formation destiné aux élu.es, salarié.es et bénévoles de votre structure, commune ou établissement.** Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par la DRDJSCS, elle est donc gratuite pour votre structure. Seuls restent à charge les déplacements et repas.

DATES ET LIEUX DES FORMATIONS GRATUITES : Pour plus de renseignements : 02 51 86 33 10
formation@laligue44.org

SEMAINES D'EDUCATION CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS



Participez aux Semaines d'Education Contre le Racisme et toutes les formes de Discriminations

Agissons ensemble, auprès de toutes et tous, jeunes et adultes, professionnel.le.s ou non, pour lutter contre les représentations, les préjugés et faire appliquer le droit pour toutes et tous.

Poursuivons notre action éducative en rappelant que traiter différemment des personnes selon leur origine, religions, sexe et l'âge, réels ou supposés, est un délit.

En tant qu'association de proximité, vous êtes l'un des premiers vecteurs éducatifs : participez en mettant en place des actions débats, temps de sensibilisation auprès des enfants, en signant la charte de la diversité, en mettant en place **Cinétik Scolaire** (ciné-débat sur le temps scolaire)...

La fédération vous accompagne (formation, prêt de matériel - de type exposition, malle d'ouvrages - mise en lien avec des associations ressources pour organiser des cafés citoyens, ciné débats ou spectacle sur la thématique), et communique sur votre action.

Pour participer, n'hésitez pas à revenir vers votre référent.e de secteur.

- Hortense Vollaire : hvollaire@laligue44.org 02 51 86 33 22
- Anna Faou : afaou@laligue44.org 02 51 86 13 91
- Damien Tessier : dtessier@laligue44.org 02 51 86 33 25
- Louise Bougot : lbougot@laligue44.org 02 72 00 42 66
- Sarah El Sayed : selsayed@laligue44.org 02 72 00 42 64

LIRE ET FAIRE LIRE



Lire et faire lire est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives (centres de loisirs, crèches, collèges, bibliothèques...).

Cette action mobilise des personnes de plus de 50 ans qui s'impliquent bénévolement pour animer des ateliers hebdomadaires avec des groupes de 2 à 6 enfants maximum afin de leur transmettre le plaisir de la lecture. Forte de son réseau associatif, La Ligue de l'enseignement - FAL 44 s'appuie sur les amicales laïques et associations affiliées sur tout le département de la Loire Atlantique, véritables intermédiaires dans la mise en place locale du dispositif.

L'enjeu est de faire vivre localement une démarche d'éducation populaire autour de la lecture, en réunissant amicales laïques ou associations affiliées, structures éducatives et habitant·es autour d'une action commune. L'action doit permettre à l'enfant de voir régulièrement autour de lui des adultes prendre du plaisir à lire afin de lui transmettre l'envie de lire. Prendre un livre tout seul est un moyen d'ouverture sur le monde, de développer son imaginaire, son vocabulaire, et de favoriser la réussite scolaire. La Ligue de l'enseignement - FAL44 coordonne l'opération pour les établissements publics.

Contactez Hortense Vollaire : hvollaire@laligue44.org 02 51 86 33 22 <https://www.lireetfairelire.org>

CINÉTIK

LE CINÉ DÉBAT PROCHE DE CHEZ TOI

Une programmation commune

Chaque année, 3 films sont choisis collectivement par les amicales ou associations du collectif :

- Un film sur la santé
- Un film sur les discriminations
- Un film sur des questions sociétales.

Les amicales ou associations sont libres de programmer un, deux ou trois des films choisis.

Elles peuvent également s'associer avec d'autres associations ou amicales de leur territoire afin de mutualiser l'organisation et ainsi programmer ensemble les films.

Des temps d'échanges et de formation

Chaque année, les bénévoles se rassemblent pendant une journée. Ils/elles sont accompagné.e.s par une personne professionnelle pour décortiquer un des films programmés

Construire des ciné débats avec le collectif c'est :

- Une sélection de films à votre disposition
- Un accompagnement à la mise en place du débat
- Des pistes pour les personnes intervenantes
- Des supports à disposition
- Des facilités pour obtenir les droits de diffusion à des tarifs avantageux



Films 2022-2023

Le Potager de mon Grand-Père (2016)

Réalisé par Michel Ocelot

L'événement (2021)

Réalisé par Audrey Diwan,

Petite Fille (2019)

Réalisé par Sébastien Lifshitz



PROCÉDURE D’AFFILIATION ET D’ADHESION A L’USEP

1) L’ensemble des documents d’affiliation est adressé aux délégué.e.s de secteur USEP pour diffusion auprès des associations USEP d’école ou des sections USEP d’Amicale Laïque. Ces documents sont rassemblés dans un dossier qui comprend :

- la page d’informations sur l’association USEP et/ou l’amicale laïque (document recto/verso)
- le bon de commande des forfaits classes pour les enfants et des licences adultes (document recto/verso)
- la liste nominative des adultes qui adhèrent à l’USEP
- une page d’information pour l’adhésion des élèves
- la fiche diagnostic APAC Assurances (document recto/verso)

2) L’association USEP, ou bien la section USEP en lien avec l’Amicale Laïque concernée, complète les informations demandées.

3) L’association USEP ou la section USEP d’Amicale Laïque transmet son dossier (et en conserve une copie) aux délégué.e.s de secteur USEP ou à l’USEP 44.

4) Les délégué.e.s de secteur USEP ou l’USEP 44 vérifient, rectifient, complètent si besoin les informations puis transmettent l’ensemble des dossiers au comité départemental **avant le 22 octobre**.

5) Le comité départemental USEP saisit les données en ligne sur Webaffiligue et transmet les appels à cotisation aux associations.

Les licences parviendront aux associations ou sections USEP d’Amicale Laïque par l’intermédiaire de leurs délégué.e.s de secteur par courrier ou en main propre.

Pour nous contacter : 02.51.86.33.26 – affi.usep44@laligue44.org



❑ ACTION SOCIALE - 010000

- ❑ Action d'insertion - 010100
 - ❑ Insertion professionnelle - 010101
- ❑ Accueil demandeurs d'asiles ou réfugiés - 010300
- ❑ Gestion d'établissement médicaux-sociaux - 010400
 - ❑ Etablissement d'éducation spécialisée pour enfants - 010401
 - ❑ Etablissement pour adultes en situation de handicap - 010402
- ❑ Gestion de centres sociaux / Espaces de vie sociale - 010500
- ❑ Lutte contre la grande précarité et l'exclusion - 010600
- ❑ Personnes en situation de handicap - 010700
- ❑ Petite enfance - 010800
 - ❑ Haltes-garderies - crèches - 010801
- ❑ Prévention spécialisée, protection judiciaire de la jeunesse - 010900
 - ❑ Actions prévention jeunes - 010901
 - ❑ Centres éducatifs renforcés - 010902
- ❑ Prévention santé, médiation - 010200
 - ❑ Médiation animale - 010201
- ❑ Service aux personnes âgées - 011000

❑ ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - 020000

- ❑ Accompagnement à la scolarité - 020100
- ❑ Animation périscolaire (animation hors écoles pendant les semaines d'école) - 020200
- ❑ Dispositifs relais - 020300
- ❑ Education à la citoyenneté - 020400
- ❑ Médias scolaires - 020500
- ❑ Organisation de séjours scolaires - 020600
 - ❑ Organisation de séjours scolaires courts (jusqu'à 4 jours et 3 nuits) - 020601
- ❑ Restauration scolaire - 020700

❑ CULTURE - 030000

- ❑ Gestion d'équipement culturel (salle, SMAC...) - 030100
 - ❑ Gestion salle de concert - 030101
 - ❑ Gestion salle de spectacle - 030102
 - ❑ Gestion salle de cinéma - 030103
- ❑ Organisation d'événements (fêtes, bals) - 030200
- ❑ Cinéma - 030300
 - ❑ Cinéma - Diffusion - 030301
 - ❑ Cinéma - Médiation - 030302
 - ❑ Education à l'image - 030303
- ❑ Danse (régionale, folklorique...) - 030400
 - ❑ Danses urbaines - 030401
 - ❑ Danses de salon - 030402
 - ❑ Danses traditionnelles - 030403
 - ❑ Danses classiques - 030404
 - ❑ Danses modernes - 030405
 - ❑ Eveil à la danse - 030406
 - ❑ Initiation à la danse - 030407
- ❑ Pratique et éducation musicale - 030500
 - ❑ Musique traditionnelle - 030501
 - ❑ Musique acoustique - 030502
 - ❑ Cours de musique / école de musique - 030503

❑ Cours de solfège - 030504

❑ Chant choral - 030505

❑ Guitare - 030506

❑ Accordéon - 050307

❑ Piano - 030508

❑ Image (vidéo, photo) - 030600

❑ Vidéo - 030601

❑ Photographie - 030602

❑ Livres, littérature, écriture, oralité - 030700

❑ Pratiques éducatives (livre, lecture, écriture) - 030701

❑ Edition - 030702

❑ Expression orale (joutes verbales, éloquence...) - 030703

❑ Livre, lecture, écriture - Diffusion - 030704

❑ Livre, lecture, écriture - Médiation - 030705

❑ Technique du livre - 030706

❑ Calligraphie - 030707

❑ Métier de l'imprimerie - 030708

❑ Bande dessinée - 030709

❑ Atelier d'écriture - 030710

❑ Poésie - 030711

❑ Bibliothèque - 030712

❑ Organisation de festivals - 030800

❑ Festival de cinéma et image - 030801

❑ Festival de musique - 030802

❑ Festival de théâtre - 030803

❑ Autre festival - 030804

❑ Patrimoine - 030900

❑ Promotion, valorisation du patrimoine - 030901

❑ Chantiers de rénovation - 030902

❑ Peinture, sculpture, arts plastiques - 031000

❑ Expositions - 031001

❑ Forme et couleur - 031002

❑ Atelier d'art - 031003

❑ Arts plastiques - 031004

❑ Scrapbooking - 031005

❑ Peinture - 031006

❑ Poterie - 031007

❑ Spectacle vivant (théâtre, art du cirque) - 031100

❑ Spectacle Vivant : Médiation - 031101

❑ Spectacle Vivant : Diffusion - 031102

❑ Education artistique - 031103

❑ Théâtre - 031104

❑ COMMUNICATION / NUMERIQUE - 040000

❑ Education à l'image et aux médias - 040100

❑ Radio - 040101

❑ Télévision - 040102

❑ Presse écrite - 040103

❑ Presse électronique - 040104

❑ Médias - 040200

❑ Edition - 040201

❑ Radio associative - 040202

❑ Numérique et éducation au numérique - 040300

❑ Informatique - 040301

❑ DEFENSE D'UNE CAUSE - 050000

❑ Association de représentation (anciens élèves, étudiants...) - 050100

❑ Bureau des associations - 050101

- Association de services aux étudiants - 050102
- Représentation des étudiants - 050103
- Association d'anciens - 050104
- Cercles de réflexion, (cercle de réflexion, université populaires...) - 050200**
 - Cercle condorcet - 050201
 - Conférences – débats - 050202
 - Université populaire - 050203
 - Groupe d'étude ou de recherche - 050204
 - Promotion des valeurs de la Ligue - 050205
 - Engagement militant - question de société - 050206
- Défense des droits humains - 050300**
 - Droits de l'Enfant - 050301
- Lutte contre le racisme et les discriminations - 050400**
 - Lutte contre le sexisme - 050401
 - Lutte contre l'homophobie - 050402
 - Lutte contre les discriminations liées aux handicaps - 050403
 - Lutte contre les discriminations religieuses - 050404
 - Lutte contre le racisme et la xénophobie - 050405
- Lutte pour la cause animale - 050500**
 - Défense des animaux - 050501
 - Médiation animale - 050502
- Jeux de sociétés - 080401**
- Jeux de cartes - 080402**
- Jeux ludiques - 080403**
- Ludothèque - 080404**
- Langues étrangères - 080500**
 - Anglais - 080501
 - Espagnol - 080502
 - Italien - 080503
 - Japonais - 080504
 - Chinois - 080505
 - Allemand - 080506
 - Breton - 080507
 - Langues régionales - 080599
- Loisirs créatifs et décoratifs - 080600**
 - Mode - 080601
 - Art Floral - 080602
 - Travaux manuels - 080603
 - Patchwork - 080604
 - Broderie - 080605
 - Couture - 080606
 - Tapisserie - 080607
 - Décoration - 080608
 - Jardinage - 080609
- ENVIRONNEMENT ET EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE - 060000**
 - Ecologie, consommation durable, jardins partagés - 060100**
 - Tri des déchets, économie d'énergie - 060101
 - Education à l'environnement et au développement durable - 060200**
 - Chantiers environnement - 060201
- FORMATION - 070000**
 - Echanges de savoirs - 070100**
 - Réseau d'échanges et de savoirs - 070101
 - Echanges intergénérationnelles - 070102
 - Formation aux métiers de l'animation et à l'animation volontaire - 070200**
 - Formation BAFA – BAFD - 070201
 - BP JEPS - 070202
 - Formation aux métiers de l'animation - 070203
 - DEFA DEJEPS - 070204**
 - Formation des bénévoles - 070300**
 - Formation linguistique (Français langue étrangère, alphabétisation...) - 070400**
 - Illettrisme - 070401
 - Alphabétisation - 070402
 - Formation professionnelle - 070500**
 - Formation professionnelle sport - 070501
- LOISIRS - 080000**
 - Activités de détente (zen, massage...) - 080100**
 - Relaxation - 080101
 - Arts de la table - 080200**
 - Cuisine - 080201
 - Oenologie - 080202
 - Gastronomie - 080203
 - Culture scientifique - 080300**
 - Astronomie - 080301
 - Atelier scientifique - 080302
 - Jeux - 080400**
- LOISIRS EDUCATIFS/VACANCES - 090000**
 - Accueil collectif de mineurs et animations (pendant les vacances) - 090100**
 - Organisation d'accueils de loisirs (CLSH) - 090101
 - Excursions - 090200**
 - Organisation de séjours - 090300**
 - Organisation de séjours - 090301
 - Organisation de vacances pour familles - 090302
 - Accueil personnes en situation de Handicap - 090303
- SOLIDARITE INTERNATIONALE ET EUROPE - 100000**
 - Citoyenneté européenne - 100100**
 - Echanges franco-allemands - 100101
 - Activités européennes - Programmes de coopération - 100102
 - Activités européennes - Fonds structurels - 100103
 - Commerce équitable - 100200**
 - Echanges interculturels, chantiers internationaux, accueil d'étudiants étrangers - 100300**
 - Chantiers internationaux - 100301
 - Education à la solidarité internationale - 100400**
 - Actions de solidarité nord-sud - 100401
 - Tourisme solidaire - 100500**
- AUTRES - 990000**
 - Autres (la structure n'a pas d'activités identifiées dans cette liste) - 990100**
 - Activités statutaires - 990200**

ACTIVITES PROPOSEES AUX LICENCIES.ES

Risque 1

- Activités de la forme - pratique douce - 22012
- Activités de la forme - pratiques cardio - 22013
- Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020
- Billard - 22001
- Boomerang - 24001
- Boules - 27004
- Bowling - 22002
- Cerf-volant - 24002
- Croquet - 22021
- Danse sportive - 22003
- Double Dutch - 22022
- Ecole Multisports enfant R1 - 29201(1)
- Esport - 22011
- Eveil corporel - Ufbaby 22023
- Football de table - 22024
- Golf et activités golfeuses - 26004
- Marche nordique - 22025
- Match d'improvisation théâtrale - 22010
- Modélisme aërien (- 25 Kg) - 24010
- Modélisme naval - 24012
- Modélisme roulant - 24013
- Multisports R1 - 29110 (4)
- Musculation - Renforcement musculaire 24014
- Pêche - 22026
- Pétanque - 27007
- Randonnées pédestres - 22005
- Raquette neige - 22009
- Running - 22005
- Sophrologie - 22008
- Sports collectifs locaux ou traditionnels - 23001
- Tai - Chi-Chuan - 23015
- Yoga Qi-Gong - 22007

Risque 2

- Accro-Basket - 26030 (2)
- Activités aquatiques d'entretien - 21001
- Aïkido - 23011
- Arbalète - 26031
- Arts du cirque - 27001
- Athlétisme - 27002
- Autres activités nautiques non motorisées - 21010
- Autres arts martiaux - 23013
- Badminton - 27003
- Base-ball - 25001
- Basket ball - 25002
- Baskin - 25019
- Boxe éducative - 23020
- Boxe française - 23021
- Caisse à savon - 26032
- Carne de combat - 22027
- Canoë-kayak - 21020
- Capoiëra - 23014
- Char à voile - 21011
- Cheerleading - 25022
- Corvi Multisport - 25017 (4)
- Course d'orientation - 27020
- Course de pneu - 22028
- Course hors stade - 27021
- Cricket - 22014

- Echasse urbaine - 26033
- Ecole Multisports enfant R2 - 29200 (2)
- Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020 (3)
- Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003
- Escrime - 27005
- Flag - 26040
- Floorball - 25015
- Football - 25003
- Football Américain - 25016
- Futsal - 25004
- Gymnastique artistique - 27030
- Gymnastique rythmique sportive - 27031
- Haltérophilie - force athlétique - 27006
- Hand-ball - 25005
- Hockey sur gazon - 25006
- Hockey sur glace - 25007
- Homeball - 25024
- Inter-cross / Lacross - 25008
- Judo - 23010
- Ju Jitsu - 26034
- Karaté - 23012
- Kid bike - 25025
- Kin-ball - 25014
- Korfbal - 25009
- Lancer de haches et couteaux - 23022
- Luites traditionnelles - 26035
- Marche aquatique - 29045
- Marche sportive - 27022
- Multisports R2 - 29120 (4)
- Natation - 21002
- Oshukai - 25021
- Parkour - 29039
- Parcours Ninja - 25023
- Patinage sur glace - 26005
- Pickleball - 25020
- Roller - 28003
- Rugby - 25010
- Sarbacane - 27014
- Skate - 28005
- Ski alpin - 28020
- Ski de fond - de randonnée - 28021
- Speed ball - 26041
- Sports locaux ou traditionnels - 26002
- Squash - 27013
- Street Hockey - 26036
- Surf et autres activités neige - 28022
- Tchoukball - 26037
- Tennis - 27008
- Tennis de table - 27009
- Tir - 27010
- Tir à l'arc - 27011
- Trail - 22029
- Trampoline - 27032
- Trotinette - 26038
- Twirling baton - 27012
- Urban fitness - 25018
- Vélo éducatif - 26016 (6)
- Viet Vo Dao - 26039
- Voile - 21012
- Volley ball - 25012
- Water-polo - 25013

Risque 3

- Acrobancher - parcours acrobatiques 29042
- Alpinisme et escalade sur glace - 28010
- Biathlon - 29043
- Canyoning - 29044
- Equitation - 28001
- Epreuves combinées (sans activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26021
- Plongée sous-marine - 21022
- Randonnées équestres - 28002
- Rafting - 29040
- Ski nautique - 21030
- Spéléologie - 28004

Risque 4

(sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la Délégation Départementale APAC)

- Parachutisme - 24021
- ULM - 24022
- VNM-Jet-ski - 21031
- Vol à voile - 24023
- Vol libre - 24024

Risque 5

- Cyclo-Bicross - 26011
- Cyclo-Cyclospor - 26012
- Cyclo-Cyclotourisme - 26013
- Cyclo-Dirt - 29037
- Cyclo - Polo Bike - 26017
- Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015
- Cyclo-VTT en compétition - 26014
- Cyclo-VTT randonnées - 29046 (7)
- Duathlon-triathlon-bike and run - 26010
- Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022

Risque 6

Auto :

- Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans - 29001
- Auto - Kart-cross - 29020
- Auto - Karting piste - 29021
- Auto - Poursuite sur terre - 29004
- Auto - Trial 4x4 - 29005
- Auto - Randonnées loisirs 4x4 - 29007

Moto :

- Moto-Cross - 29034 (8) (12)
- Moto-Ecole de conduite - 29030 (9)
- Moto-Enduro - 29032 (12)
- Moto-Randonnées loisirs - 29036 (10)
- Moto-Trial - 29035 (12)
- Moto-Vitesse - 29033 (11) (12)

Lorsque le licencié.e ne pratique pas d'activité à risque particulier, il n'est plus nécessaire de présenter un certificat médical pour une première demande de licence ou pour un renouvellement : il sera remplacé par un questionnaire de santé.

Pour les mineur.e.s agé.e.s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

Pour tous les licenciés, on appliquera les règles suivantes pour la pratique des activités ci dessous :

- Activités R6 => si on ne coche pas la case «sans pratique compétitive», Certificat médical obligatoire
- Activités R4 => 24022 - ULM => si on ne coche pas la case «sans pratique compétitive», Certificat médical obligatoire
- Activités R4 => 24021 - parachutisme => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R4 => 24023 - Vol à voile libre => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 28010 - Alpinisme => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 21022 - Plongée => Certificat médical obligatoire qu'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 28004 - Spéléologie => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- Activités R2 => 27010 - Tir => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- Activités R2 => 25010 - Rugby => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2

(1) Les activités doivent se limiter à celles de risque 1 (R1) (en dehors de Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie et Wallis et Futuna) mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 2 (R2), 3 (R3), 4 (R4), 5(R5), 6 (R6), elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation

(2) Les activités doivent se limiter à celles de risque 2 (R2) (en dehors de Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie et Wallis et Futuna) mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5), 6 (R6), elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation

(3) Sans les activités relevant du risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ou 6 (R6).

(4) En choisissant ce code, le licencié ne peut pratiquer que les activités déclarées par son association qui doivent être déclarées sur le document complémentaire «Liste déclarative des activités Ufolep spécifiques».

(5) Cf. règlement technique UFOLEP.

(6) ne donne pas accès aux compétitions cyclistes ou VTT et ne permet pas la pratique individuelle et autonome notamment dans le cadre de randonnée VTT ou cyclosportive.

(7) pratique ne donnant pas lieu à la délivrance d'une carte compétiteur VTT, à une activité chronométrée ou à un classement.

(8) Course sur prairie, endurance tout terrain, 50cc, quad.

(9) Pour les licenciés à partir de 6 ans ou en préparation du CASM ou en perfectionnement hors compétitions. Ne peut être délivré que par des clubs ayant une école de conduite labellisée Ufolep et active.

(10) Dispensé du CASM mais permis de conduire obligatoire sur la voie publique.

(11) Vitesse, endurance, 50 A Galet.

(12) Licence accessible à partir de 12 ans avec CASM.



LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 EN QUELQUES MOTS

NOTRE IDENTITÉ



Une fédération
d'associations, de collectivités
et d'établissements scolaires

426 SUR LE DÉPARTEMENT



Un mouvement
d'éducation populaire

42 239 ADHÉRENT·ES



Un partenaire de
l'école publique

+15 000 ÉLÈVES SENSIBILISÉ·ES



Une actrice de l'économie
sociale et solidaire

56 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

NOS VALEURS ET PRINCIPES

« L'éducation est
notre grande
cause. »

« La laïcité est notre
grand combat. »

« La démocratie est
l'idéal de la Ligue. »

« S'engager à la Ligue, c'est créer un lien entre
des actes à la mesure de chacun·e et des
combats à l'échelle de l'humanité. »

Déclaration du congrès de la Ligue de l'enseignement du 25 juin 2016, à Strasbourg

NOS CHAMPS D'ACTION



ÉDUCATION



FORMATION



JEUNESSES



CITOYENNETÉ



LOISIRS
ÉDUCATIFS



INCLUSION
SOCIALE



VIE
ASSOCIATIVE



SPORT

NOS IMPLANTATIONS



Le siège
Nantes

Structures
affiliées

Skatepark Le Hangar
Nantes

Centre Le Soleil de Jade
Préfailles

Centre Les Moussaillons
Préfailles

Château de la Turmelière
Linié - Crée d'Anjou (49)

FAL ÉDITIONS

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

FÉDÉRATION LOIRE-ATLANTIQUE • FAL 44

Vacances passion
Le coup de cœur!

vacances POUR TOUS

Guid'Asso
Réseau national d'appui

ASSOCIATION
Junior
Réseau National des Juniors Associations

le skatepark
NANTES

FÉDÉRATION

LOIRE-ATLANTIQUE • FAL 44

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Service affiliations :

Ligue de l'enseignement - FAL 44 et UFOLEP 44

Contact : 02 51 86 33 34 ou 02 51 86 33 09

affiliations@laligue44.org